Message du Sénat

Manifestement, monsieur le Président, à ma connaissance, aucune loi dont, notamment, la Constitution ne donne ce droit aux gens de l'autre endroit. Ils portent un jugement politique, ce que la Constitution ne les autorise pas à faire. A l'instar de mon collègue d'Annapolis Valley—Hants (M. Nowlan), je suis sidéré de voir que le député de Cape Breton—The Sydneys approuve cette décision politique de la part du Sénat.

Il s'est présenté devant l'électorat du Cap-Breton. Son collègue, le barde du lac Ainslie, n'en a pas fait autant. Il a choisi de ne pas s'en remettre aux gens du Cap-Breton pour être élu à la Chambre des communes. Il a préféré accepter une nomination au Sénat. Pourtant, il veut encore gouverner et influencer la politique de la Chambre à partir de cet endroit. Il est temps de le dénoncer.

Vous devez vous pencher sur les questions de procédure et de forme, monsieur le Président, mais vous devriez savoir que derrière tout cela se cachent les motifs répréhensibles des gens de l'autre endroit qui cherchent à nuire au travail de la Chambre des communes. Ils veulent détruire l'initiative du gouvernement visant à mettre sur pied l'Agence de promotion économique du Canada atlantique et une agence semblable pour le développement industriel de l'île du Cap-Breton. Ils sont jaloux de cette initiative et veulent empêcher qu'elle soit menée à bien. Ils se réfugient derrière des questions de procédure que vous devez rejeter carrément, monsieur le Président.

M. le Président: Je donne la parole au député de Cape Breton—The Sydneys pour une dernière réplique.

M. MacLellan: Monsieur le Président, je répondrai à mon ami de Halifax-Ouest que le Sénat ne cherche pas à détruire quoi que ce soit. Il retire du projet de loi les dispositions qui traitent de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique et il en fait un projet de loi qui porte exclusivement sur ces questions. Quant aux dispositions qui s'y trouvent à tort, celles relatives à la Société de développement du Cap-Breton, il les regroupe dans un projet de loi à part.

On voit bien, dans la partie qui nous a été renvoyée, que les articles relatifs à l'Agence de promotion économique du Canada atlantique sont restés absolument intacts. Comment peut-on en conclure que le Sénat a modifié le projet de loi? Il l'a tout simplement organisé comme il aurait dû l'être au départ.

M. Nowlan: Monsieur le Président, je me demande si je pourrais, par votre entremise, poser une question à mon ami de Cape Breton—The Sydneys, qui prétend que le Sénat n'a pas modifié le projet de loi, qu'il l'a tout simplement scindé en deux. Le député connaît fort bien la conjoncture politique et sait pertinemment ce qui arrive aux projets de loi à la dissolution des chambres.

Nous avons reçu du Sénat et du lac Ainslie, un projet de loi scindé en deux alors que nous l'avons démocratiquement adopté comme un tout. Il faudra donc à nouveau le faire adopter et proclamer avant de pouvoir mettre en place le cadre législatif dont les bureaucrates ont besoin pour accomplir leur tâche comme il le faut. Si nous adoptons une partie seulement du projet de loi, qu'adviendrait-il de l'autre si la Chambre était

soudain dissoute? N'en découlerait-il pas, contrairement à ce que croit le député, une modification législative fondamentale?

• (1030)

Si le projet de loi est scindé en deux parties, l'une consacrée à la Société de développement du Cap-Breton, l'autre à l'APECA, il n'en restera rien dans l'éventualité où la Chambre serait dissoute. Mon ami cherche à nous faire croire qu'il n'en résulte pas une modification fondamentale d'un projet de loi adopté par la majorité des Communes.

M. le Président: D'ordinaire, la présidence ne permettrait pas que ce débat se prolonge, même si un député chevronné et respecté lui demande d'interroger un collègue par son entremise. Comme il s'agit, toutefois, d'une question inédite et fort intéressante, je vais exercer mon pouvoir discrétionnaire et donner la parole brièvement au député de Cape Breton—The Sydneys.

M. MacLellan: Monsieur le Président, je vous sais gré en l'occurrence d'exercer votre pouvoir discrétionnaire. Le député d'Annapolis Valley—Hants m'a posé une question très importante. Je lui répondrai sans détours.

Le gouvernement a présenté un projet de loi en vue de créer l'Agence de promotion économique du Canada atlantique et de lui donner une structure. Saisi de ce projet de loi, le Sénat s'est interrogé sur les motifs du gouvernement de créer cette agence. Il a retenu la partie du projet de loi qui traite de l'agence, l'a étudiée dans les plus brefs délais et l'a ensuite retournée à la Chambre aussi rapidement qu'on pouvait l'espérer.

Le gouvernement tient à créer cette agence. Il veut vraisemblablement favoriser le développement régional des provinces de l'Atlantique. Il a maintenant entre les mains la partie du projet de loi qui lui permettrait d'atteindre cet objectif. Le Sénat n'a rien retiré du projet de loi qui puisse entraver les projets du gouvernement à cet égard.

A mon avis, le Sénat a agi avec sérieux. Comme nous nous apprêtons à nous ajourner pour les vacances d'été, il nous a renvoyé la partie du projet de loi en question pour que nous puissions l'adopter. Je le répète, il a agi de façon très responsable.

M. Gerald Comeau (South West Nova): Monsieur le Président, je serai bref. Je faisais partie du comité qui a visité toute la côte est du Canada. Nous nous sommes rendus à Saint-Jean, Terre-Neuve, au Cap-Breton, à Halifax, à Summerside et au Nouveau-Brunswick. Tout le temps où le comité a été à Saint-Jean, Terre-Neuve, un seul libéral est venu écouter ce que les gens de l'endroit avaient à dire. Nous nous sommes rendus au Cap-Breton. Un seul libéral . . .

M. MacLellan: J'invoque le Règlement.

M. le Président: Peut-être le député de South West Nova rapporte-t-il les événements exactement comme ils se sont passés, mais si le député de Cape Breton—The Sydneys a invoqué le Règlement, c'est j'imagine parce que les événements que le député rapporte n'ont guère de lien avec la question de procédure sur laquelle je devrai me prononcer.